

REGLEMENT DE L'EPREUVE (suite)

Article 5 : Sécurité :

- L'équipement obligatoire est défini à l'article 8 du règlement,
- Les conditions météo peuvent obliger l'organisation à stopper des équipes pour des raisons de sécurité, alors que d'autres sont déjà passées. Aucun recourt n'est envisageable,
- Le parcours pourra être modifié dans des circonstances météorologiques extrêmes. Aucune réclamation ne sera prise en compte.
- Pour les épreuves aquatiques, le port du gilet de sauvetage est obligatoire, *Pour les trajets*
- Pour les trajets empruntant les voies de circulation, il sera conseillé aux aidants de respecter le code de la route,
- Pour les personnes en VTT, le port du casque est obligatoire.

Article 6 : Les concurrents :

L'inscription se fait par équipe, chaque équipe doit comprendre deux personnes et 2 VTTs (une bonification de 10 minutes est attribuée à chaque femme), Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité. Il est seul juge de l'opportunité de prendre le départ de la compétition. Néanmoins le jury se réserve le droit, après consultation, d'interdire à un concurrent de partir ou de poursuivre la compétition, Tout concurrent doit être majeur (voir autorisation parentale), Par le seul fait de s'inscrire, tout concurrent atteste savoir nager, Un certificat médical « mini raid la Souche Multisports » sera remis complété par les concurrents le jour de l'épreuve. Aucune dérogation possible, Une pièce d'identité sera demandée le matin du raid.

Article 7 : Assistance :

L'organisation s'engage à apporter la même assistance à toutes les équipes, Tous les moyens de communication « radio » pour les équipes sont interdits (CB, GPS, tadoo...)

Les concurrents sont responsables de leur nourriture et de leur boisson ainsi que de leur équipement.

Article 8 : Droits d'engagements :

Droits d'inscription : 30 € pour l'équipe, Une inscription est définitive lorsqu'elle est agréée par les organisateurs et que l'équipe a effectivement versé son droit d'inscription, Une caution de ____ € sera demandée le matin de l'épreuve pour le matériel prêté, Tous les versements doivent être effectués à l'ordre de « la Souche Multisports », Les concurrents ne s'étant pas acquittés de leur droit d'engagement et n'ayant pas remis de dossier complet seront irrévocablement remplacés par des concurrents en attente d'inscription.

Remboursement :

En cas d'annulation du raid, les droits d'inscription seront remboursés hormis 5€ de frais de dossier,

Toute équipe qui s'inscrit et qui ne participe pas à l'épreuve sans avoir prévenu les organisateurs avant le départ de l'épreuve perd son droit d'engagement.

Article 9 : Assurance :

La loi du 16 juillet 1984 modifiée nous impose deux obligations :

- **Souscrire un contrat d'assurance couvrant : notre responsabilité civile, celles de nos préposés, ainsi que celle des pratiquants (Article 37),**
- **Informers les pratiquants de leurs intérêts à souscrire un contrat d'assurance de personnes comprenant des formules de garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant (Article 38).**

Article 10 : Les réclamations :

Les réclamations devront être déposées auprès du contrôleur et dans le ¼ d'heure qui suit l'arrivée de l'équipe, celles-ci seront jugées par le directeur de course ou le jury.

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : L'organisation

- Le raid sportif est organisé par l'association la Souche Multisports avec la participation de Pierrepont, Vesles et Caumont, Froidmont Cohartille. Autremencourt, Toulis et Attencourt, Cuirieux,
- Le raid ne pourrait pas exister sans la participation des communes traversées et la bonne volonté des clubs sportifs sollicités.
- Le raid peut être annulé en cas de nombre d'équipes inscrites inférieur à 15.

Article 2 : La manifestation sportive

- Date : le 4ème week-end de septembre.
 - Parcours : de 5h ferme, en milieu naturel, un minimum sur route,
 - Le parcours comprendra des contrôles en des points de passage obligatoire.
 - La priorité de l'épreuve est donnée à l'équipe la première arrivée gratuite.
 - Le classement
- Le classement de l'équipe tiendra compte :
- Du temps brut,
 - Des classements dans chacune des épreuves traduites sous formes de bonifications qui seront déduites du temps total brut,
 - Des contrôles sur le parcours,
 - Des pénalités (refus de l'épreuve, épreuve non faite), s'il y a lieu, qui seront ajoutées au temps total brut,
 - Sera déclarée vainqueur l'équipe qui aura additionné le plus petit temps
 - L'organisation peut pénaliser ou contrôler les concurrents à tout moment. Ils rapporteront constatations d'infractions aux membres du jury qui statueront sur l'opportunité d'une sanction.

1 heure :

- Tout contrôle de passage manqué,
- Insulte envers un membre de l'organisation,
- Tout élément matériel de sécurité manquant à chaque vérification,
- Port du casque obligatoire.

2 heures :

- Toute équipe dont deux membres au moins seront montés ensemble sur un moyen de transport VTT,
- En cas de récidive d'insulte.

Sanctions estimées par le jury :

Entorse au règlement, Tricherie, Tout manquement au code de la route.

Hors classement :

Toute équipe incomplète à l'arrivée.

Disqualification :

- Refus d'obtempérer aux ordres d'un commissaire,
- La division d'une équipe
- Toute utilisation de moyens de transport non autorisés par le règlement,
- Toute attitude déloyale envers les autres équipes, destruction, sabotage,
- Infraction sur l'identité d'un concurrent ou changement d'un membre de l'équipe,
- Toute équipe qui se présente sur la ligne de départ avec plus d'un quart d'heure de retard sera déclarée forfait,
- Toute manquement aux règles de l'assistance à personne en danger,
- Toute aide par des personnes étrangères à l'équipe,
- Non-respect du code de la route,
- Prise du parcours à l'envers.

Article 3 : Abandon

En cas d'abandon tout concurrent devra impérativement prévenir l'organisation, par tous les moyens et dans les plus brefs délais, Un abandon n'est autorisé qu'à un passage de contrôle.

Article 4 : Le jury :

- 3 représentants de l'organisation,
- 3 représentants des coureurs.

Rôle :

Veillez à ce que l'éthique de la compétition soit respectée par les concurrents, Juger les manquements au règlement.

Pouvoir :

Sanctionner par des pénalités en temps, ou par l'exclusion de la course, toute transgression au règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 10 septembre 2010

À la Souche Multisports – 11 rue du Fort –
02350 VESLES ET CAUMONT

Accompagné du règlement établi à l'ordre de
« La Souche Multisports »
Ainsi que votre certificat médical

Attention les mineurs, n'oubliez pas de faire remplir
l'autorisation parentale (mineurs de plus de 16 ans)

Equipier 1

Mr, Mme :

.....

Autorise mon enfant :

.....

A participer au Raid Multisports du 18 septembre
2010.

Fait le...../...../2010 A.....

Signature

Equipier 2

Mr, Mme :

.....

Autorise mon enfant :

.....

A participer au Raid Multisports du 18 septembre
2010.

Fait le...../...../2010 A.....

Signature

BULLETIN D'ENGAGEMENT

EQUIPIER 1

NOM :
PRENOM :
SEXE : M ou F
DATE DE NAISSANCE :

TEL :
@ :
ADRESSE :
.....
.....

Je certifie sur l'honneur être avoir pris connaissances du règlement et des caractéristiques techniques du Raid Multisports.

Je dégage l'organisation de toutes responsabilités en cas de dommages physiques ou matériels.

Je joins à ce bulletin un certificat médical de non contre-indication à la pratique de tous les sports.

Fait à, Le
Signature

EQUIPIER 2

NOM :
PRENOM :
SEXE : M ou F
DATE DE NAISSANCE :

TEL :
@ :
ADRESSE :
.....
.....

Je certifie sur l'honneur être avoir pris connaissances du règlement et des caractéristiques techniques du Raid Multisports.

Je dégage l'organisation de toutes responsabilités en cas de dommages physiques ou matériels.

Je joins à ce bulletin un certificat médical de non contre-indication à la pratique de tous les sports.

Fait à, Le
Signature

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'EPREUVE

Horaire	Descriptif	Lieu
10h00 – 12h30	Inscription Dépôt du VTT + matériel	FROIDMONT-COHARTILLE
13h30	Départ	CUIRIEUX
14h15	Lancer de javelots	VESLES ET CAUMONT
15h00	Epreuve canoë	PIERREPONT
	Tir à la carabine	FROIDMONT-COHARTILLE
	Epreuve Run & Bike	FROIDMONT-COHARTILLE
	Questionnaire sportif	TOULIS ET ATTENCOURT
	Epreuve VTT	TOULIS ET ATTENCOURT
	Tir à l'arc	AUTREMENCOURT
18h10	ARRIVEE	VESLES ET CAUMONT
18H30 Classement + Remise de prix		

Matériels obligatoires par équipe

2 VTTs
2 Casques
1 Gourde
1 Stylo
1 téléphone portable

Le reste du matériel est prêté par l'association pour que ce soit équitable.

PLAN D'ACCES :

REIMS	50kms
LAON – Direction MAUBEUGE	17kms
FROIDMONT-COHARTILLE	

LA SOUCHE MULTISPORTS

AUTREMENCOURT, FROIDMONT-COHARTILLE, PIERREPONT,
TOULIS ET ATTENCOURT,
VESLES ET CAUMONT, CUIRIEUX (02)

Tél : 03 23 22 17 32

kapucine02@club-internet.fr
lasouchemultisports@club-internet.fr

I.P.N.S

RAID MULTISPORTS

Samedi 18 Septembre 2010



Personnes à contacter :

Ivan PREVOT : 11 rue du Fort – 02350 VESLES ET CAUMONT
03 23 22 17 32 / ciatripap@club-internet.fr

Alice GOJON : 9 rue du Fort – 02350 VESLES ET CAUMONT
03 23 20 33 49 / kapucine02@club-internet.fr

Adresse internet : www.fri-2veslesetcaumont.com